

Village fleuri



« Villes et Villages Fleuris », label de qualité de vie

Après avoir participé au niveau départemental, notre commune a été présentée au **niveau régional**.

En 2018, le jury régional du Label Villes et Villages Fleuris, a attribué à la commune des Loges-en-Josas la 1^{ère} Fleur.

La commune sera visitée en 2022 en vue de l'attribution d'une 2^{ème} fleur (La crise sanitaire ayant conduit la Région à décaler les visites en 2020 et 2021).

En 2021, la commune des Loges en Josas s'est inscrite aux Trophées organisés par le Conseil Départemental des Yvelines. La commune concourt dans la catégorie du « **Jardin partagé** », mettant ainsi en valeur le travail de l'association « Les Loges en Jardin »

Une belle récompense pour le travail fourni par les services techniques de la commune responsables des espaces verts.

Les espaces verts sans produit phytosanitaire

Zéro Phyto s'applique dans tous les espaces verts de la commune, y compris les espaces sensibles que sont le cimetière et le terrain de football.

La loi Labbé encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national. Elle est applicable dans les **espaces communaux** et les **jardins privés**.

Les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique.
Voir [Nos jardins sans pesticides](#) et Favoriser la biodiversité dans nos jardins.

Une gestion différenciée pour les espaces verts

La gestion différenciée consiste à gérer les espaces de la commune de façon différente en fonction de critères liés à l'usage fait de ces espaces et aux enjeux qui y sont associés.

La définition des objectifs à atteindre permet d'en avoir une **vision globale** à l'échelle de la commune. Ces objectifs peuvent être intégrés aux documents d'urbanisme (PLU). Ils permettent de définir une ligne de conduite. **Il est primordial de hiérarchiser les objectifs, site par site, afin de conserver la cohérence de la démarche.**

Les objectifs sociaux :

- Améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces
- Développer le rapport des Logeais à l'environnement et favoriser l'autonomie des agents communaux avec un cadre mieux défini.

Les objectifs environnementaux :

- Préserver et enrichir la biodiversité dans les espaces naturels et construits, limiter les pollutions, gérer les ressources naturelles,
- Valoriser les déchets verts : les feuilles d'automne sont proposées aux membres de l'association "Les Loges en Jardins", pour du paillage et du compostage. La tonte en mulching permet de laisser sur place l'herbe hachée qui devient paillis protecteur contre la sécheresse et engrais naturel gratuit,
- Economiser la ressource en eau (choix de plantes vivaces, de variétés moins gourmandes en eau),
- Favoriser le retour du patrimoine paysager, les écosystèmes existants et la biodiversité.

Les objectifs économiques :

- Charges de fonctionnement moins importantes (diminution des surfaces jardinées),
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers,

- Maîtrise des temps de travaux (calendrier annuel, périodicité, etc.),
- Adapter le matériel (tondeuse, faucheuse, broyeur, matériel élagage, etc.),
- Sensibiliser les personnels communaux, notamment via les formations et les visites sur site organisées par le Conseil Départemental des Yvelines, chaque année dans le cadre du concours des villes et villages fleuris.

Des enjeux culturels :

- Valoriser l'identité des paysages (trame verte et bleue - la Bièvre et les fonds de vallée),
- Mettre en valeur des sites patrimoniaux et architecturaux (maison forestière de la porte de Jouy, maisons en meulière, église, château des Côtes...),
- Diversifier et transmettre le savoir-faire du jardinier

La mise en place de la gestion différenciée implique une connaissance de l'ensemble du patrimoine à gérer.

Dresser un inventaire quantitatif et qualitatif permet de connaître les surfaces à entretenir et les caractéristiques de chaque site : lister et nommer les différents espaces de la commune, les localiser sur plan, les classer par typologie, dégager l'identité communale rurale, définir les ambiances de la commune, préciser les potentialités de chaque espace, etc.

Cet inventaire a été confié à une étudiante de TECOMAH qui a débuté un travail de cartographie.

Cette démarche de gestion différenciée s'entend dans le temps, tant par sa mise en place que par sa réalisation au quotidien. La commune avance doucement dans cette démarche mais avec la volonté de réussir !

Les actions de la commune pour la biodiversité dans le village

La commune des Loges-en-Josas met en place de nombreuses actions incitatives pour préserver et favoriser la biodiversité dans le village :

- Opération « Jardinons nos rues » incitant les logeais au fleurissement des sentes, rues et trottoirs de la commune
- Un espace de [jardins familiaux et partagés](#)
- La préservation de la biodiversité nocturne en luttant contre la pollution lumineuse, récompensé par le label « Village étoilé » obtenu par la commune.
- Des conseils pour favoriser la biodiversité dans les jardins particuliers
- Des manifestations éco-responsables (soirée annuelle du développement durable, le jour de la nuit...)

Un label pour l'amélioration durable du cadre de vie

Depuis plus de 50 ans, le label « villes et villages fleuris » mobilise les équipes municipales autour d'un projet visant à l'amélioration durable du cadre de vie des habitants.

Dédié à l'origine au simple fleurissement, le label a évolué ces dernières années pour intégrer des notions environnementales.

Le label repose sur une organisation sur 3 niveaux

- le jury départemental présélectionne les communes candidates à l'obtention d'une première fleur et prodigue conseils, formations spécifiques sur le thème de l'année...
- le jury régional attribue les fleurs (de 1 à 3) et sélectionne les communes pouvant concourir au niveau national.
- le jury national attribue la 4ème fleur

Les critères du label sont les suivants : motivation de la commune, valorisation du patrimoine végétal, respect des ressources naturelles, actions d'animation, qualité des espaces publics, cohérence des aménagements paysagers....

En savoir plus sur les sites

- du [Conseil Départemental](#)
- des [Villes et Villages Fleuris](#)

Document associé

[VVF-2022-dossier-jury-regional-les-loges-en-josas 18,97 Mo, pdf](#)

Sur le même sujet



Village étoilé – 1 étoile



Jardinons nos rues



Jardins familiaux et partagés



Biodiversité dans les jardins

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)